



COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017
- 8^{ème} séance -

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un décembre à quatorze heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 13 décembre 2017.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Glenn LÉONARD, Mme Régina RIEU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, Mme Alima JEAN et M. Sylvano ABDELKADER - Adjoint au maire

Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU, Mme Isabelle GUÉRARD, M. Patrick ROBELIN, M. Mario BOUEARAN et M. Julien BOANEMOI – Membres.

Procurations :

Mme Gyslène DAMBREVILLE a donné procuration à M. Patrick ROBELIN, M. Kirvin SERRE a délégué ses pouvoirs à Mme Brigitte EL ARBI et Mme Dominique SALA a donné procuration à M. Tony GILLES.

Absents excusés :

M. Nadir BOUFENECHÉ et Mme Sandra NEBOIPOU.

Absente non excusée :

Mme Jeannette AKARO.

Le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Mairé NOZERAN est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Doriane KABAR agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017,
- Institution d'une contribution au traitement des déchets,
- Application de la TSS sur le service de ramassage scolaire,
- Attribution de diverses subventions,
- Décision modificative n°4 au budget primitif 2017,
- Signature d'une convention avec le Gouvernement pour le financement d'actions 2017-2018 du CLSPD,
- Indemnité de départ à la retraite d'un employé communal,
- Construction de la caserne de gendarmerie de BOURAIL.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

2017.88 – Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX**.

Néanmoins, l'adjoint au maire Tony GILLES observe que son nom n'est pas mentionné dans le procès-verbal au niveau de la vente du foncier communal sur lequel se trouve l'ancienne maison de retraite, alors qu'il est à l'origine du débat concernant cette affaire

2017.89 – Contribution au Traitement des Déchets

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CRÉE une Contribution au Traitement des Déchets (CTD) dont le montant est fixé à la somme de **mille (1.000)** f.cfp/trimestre par container de 240 litres et à la somme de **deux mille (2.000)** f.cfp/trimestre par container de 660 litres.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE : Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Madame le Maire indique qu'une vérification des inscriptions par secteur se fera au moment du ramassage par la SAS PACIFIQUE ENVIRONNEMENT ; un rapprochement du listing des abonnés électricité (habitations) sera fait afin que tous les résidents soit bien inscrits et paient la redevance de collecte des ordures ménagères.

2017.90 – Application de la TSS sur le transport scolaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPLIQUE, à compter de la rentrée scolaire 2018, la taxe sur les services d'un montant de cinq pour cent (5%) sur les tarifs relatifs à la participation parentale aux frais de transport scolaire communal.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.91 – Attribution de subventions

Le Conseil Municipal,

VOTE un crédit de vingt-deux millions (22.000.000) francs pour être versé aux organismes ou associations satellites en guise d'acompte pour leur fonctionnement 2018, ainsi qu'il suit :

- Association BOURAIL Tourisme : 10.000.000 F cfp
- C.C.A.S. : 10.000.000 F cfp
- Office Municipal des Sports : 2.000.000 F cfp

AJOUTE une subvention exceptionnelle de cinquante mille (50.000) francs pour rembourser au Lion's Club Orchidées le règlement de la prestation du Père Noël le 24 décembre 2017.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.92 - DM 4 au budget 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°4 au budget 2017 qui porte la section de fonctionnement, en charges et en produits de gestion, à la somme de 1.092.909.397 francs xpf et à la somme de 634.635.404 francs cfp pour ce qui concerne les recettes et dépenses d'investissement.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.93 - Actions éducatives en faveur d'adolescents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à signer une convention avec le président du gouvernement relative à la participation financière de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux actions en matière de prévention et de lutte contre la délinquance et pour notamment :

- favoriser les actions de citoyenneté et d'éducation au profit des adolescents et jeunes majeurs,
- mettre en place des actions de prévention relatives à la lutte contre les addictions, les violences, en matière d'hygiène, de santé, de sécurité routière et de décrochage scolaire,
- sensibiliser ce public à l'environnement, à l'ouverture sportive et culturelle et à l'ensemble des valeurs nécessaires à la construction du vivre ensemble. .

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.94 – Indemnité de départ à la retraite

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à verser à Monsieur Jean-Louis HERLIN (qui a été admis à la retraite au 1^{er} novembre 2017) une indemnité de départ, après 33 années au service de la commune.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.95 – Construction d'une caserne de gendarmerie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à procéder à un échange foncier avec la province Sud concerne les lots n° 1 et 2 du lotissement de l'école - section Maraîchers, destinés à la future assise foncière des locaux techniques et de services d'une caserne de gendarmerie.

AUTORISE l'occupation des lots n° 3, 4 et 5 du lotissement de l'École section Maraîchers, appartenant à la commune de Bourail pour cette opération.

S'ENGAGE à assurer la maîtrise d'ouvrage concernant la construction de la partie « locaux techniques et spécifiques » du projet de Gendarmerie Nationale qui sera conduite conformément aux conditions juridiques et financières approuvées par le service de France Domaine local et du référentiel des besoins définis par la direction générale de la Gendarmerie Nationale.

HABILITE le maire à intervenir à tous les actes afférents aux dispositions précitées.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Isabelle GUÉRARD, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN et Julien BOANEMOI.

Par procurations : Gyslène DAMBREVILLE, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

ABSTENTION : Néant.

CONTRE: Néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, une discussion s'instaure sur l'attribution des marchés de transport scolaire intra-muros pour la période 2018, 2019 et 2020 ;

Madame le Maire évoque la requête auprès du Tribunal Administratif de Nouméa déposée par la SARL ARC EN CIEL BOURAIL qui conteste l'attribution du marché à la SARL MARAEURA de POYA ;

Monsieur Tony GILLES fait part à l'assemblée que lors de la rencontre qui a suivi la réunion de la commission d'appel d'offres, le gérant de la SARL MARAEURA a été en mesure de fournir tous les documents règlementaires concernant son entreprise, contrairement à Monsieur PANTALONI – gérant de la société ARC EN CIEL BOURAIL.

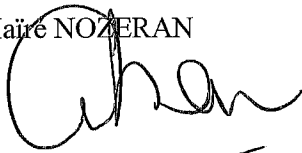
La mairie reste dans l'attente de la décision judiciaire et réagira en conséquence.

La présidente lève la séance à 14 heures 40.

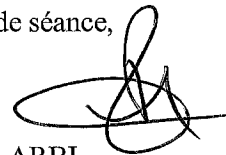
La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Maire NOZERAN



Brigitte EL ARBI



Approuvé à _____
en séance du _____

Les membres,

